

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 316**19 mars 2004****SOMMAIRE**

Access Fund, Sicav, Luxembourg	15160	Franisa Invest Holding S.A., Luxembourg	15150
Alias Mustang International S.A., Luxembourg . . .	15168	Franklin Templeton Investment Funds, Sicav, Lu-	15165
Allianz Dresdner Premier, Sicav, Senningerberg ..	15150	xembourg	15165
Altiga International S.A., Luxembourg	15146	Fund Partners, Sicav, Luxembourg	15162
Anora S.A., Luxembourg.	15151	Gacel Finance S.A., Luxembourg	15134
Aqua-Rend, Sicav, Luxembourg	15147	Galinvest S.A., Luxembourg	15167
Aristolux Investment Fund	15130	Gamax Fund of Funds	15126
(La) Bagagerie, S.à r.l., Differdange	15146	Gamirco S.A., Luxembourg.	15123
Bauxite Investissements S.A., Luxembourg	15122	Gesteuro S.A.H., Strassen	15156
Beständigkeit Holding S.A., Luxembourg	15152	Geyser S.A.H., Luxembourg	15151
BRE/Eschborn I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . .	15134	Goldman Sachs Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	15148
Braudarson Investments S.A., Luxembourg	15158	bourg	15148
Bruphi S.A.H., Luxembourg	15149	Gus Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	15136
Calico Immobilière S.A., Luxembourg	15168	Health Systems European Management Holding	15146
Capital Publications Investments S.A., Luxem-	15158	S.A., Luxembourg	15146
bourg.	15158	Imcobel S.A., Luxembourg	15149
Caprice, S.à r.l., Luxembourg	15131	Immo Pacor S.A., Luxembourg	15148
Caprice, S.à r.l., Luxembourg	15131	Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg	15147
Caprice, S.à r.l., Luxembourg	15131	ING Pomona Private Equity Fund	15163
Carexel S.A., Luxembourg	15161	Industri Kapital Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	15142
Cauva S.A., Luxembourg.	15136	bourg	15142
Cemfin S.A., Luxembourg.	15166	Interfund Sicav, Luxembourg	15159
Château de Beggen S.A., Luxembourg	15132	Investissements Mobiliers Européens et Interna-	15148
Cocteau S.A.H., Luxembourg.	15147	tionaux S.A., Luxembourg	15148
Coflance S.A.	15136	Jasmin Investments S.A., Strassen	15135
Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg	15167	Kalmina Financière Holding S.A., Luxembourg ..	15159
Creola S.A., Luxembourg	15164	KHB International S.A., Luxemburg-Strassen. . . .	15125
Cyclades Investments Holding S.A., Luxembourg .	15153	Lagfin S.A., Luxembourg	15166
D.E.S. S.A., Strassen	15137	Leasing et Investissements Holding S.A., Luxem-	15150
D.S.J. S.A., Luxembourg	15132	bourg.	15150
D.S.J. S.A., Luxembourg	15132	Lend Lease Asia Properties, Sicaf, Luxembourg. .	15168
Defoule Prod S.A.H., Luxembourg.	15157	Libelux S.A., Luxembourg.	15160
Divi Holding S.A., Luxembourg	15122	Linos Investments Holding S.A., Luxembourg . . .	15160
DZ Bank International S.A., Luxemburg-Strassen .	15125	Lion-Intergestion, Sicav, Luxembourg.	15156
Erofin S.A., Luxembourg.	15159	Ludvig S.A., Luxembourg	15157
Eufi-Cash Sicav, Luxembourg	15157	Lumière Holding S.A., Strassen	15132
Eufi-Rent Sicav, Luxembourg	15154	Luxbond Sicav, Luxembourg.	15153
Eufinvest Sicav, Luxembourg	15155	M.A.V S.A., Luxembourg.	15162
Findel Invest S.A. Holding, Strassen.	15156	Marigny Development S.A., Luxembourg	15164
Forfin S.A., Luxembourg.	15167	Merbes Sprimont Luxembourg S.A., Luxembourg	15134

Mon S.A., Strassen	15136	Silvere Holding S.A., Luxembourg	15133
New Seamanship S.A., Luxembourg	15162	Silvere Holding S.A., Luxembourg	15133
Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg ..	15155	Silvere Holding S.A., Luxembourg	15133
NSCM S.A., Luxembourg	15151	Silvere Holding S.A., Luxembourg	15133
Opéra Finance S.A., Luxembourg	15160	Silvere Holding S.A., Luxembourg	15133
Parsector S.A.H., Luxembourg	15166	Skin Care S.A., Luxembourg	15157
Performa Fund Sicav, Luxembourg	15152	Sniper Holding S.A., Luxembourg	15146
Pictet International Capital Management, Sicav, Luxembourg	15163	Soparsec S.A.H., Luxembourg	15153
Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	15123	Standimmo Lux S.A., Luxembourg	15135
Profilinvest, Sicav, Luxembourg	15149	Standimmo Lux S.A., Luxembourg	15135
Richemond Hôtels Holding S.A., Luxembourg ...	15145	Standimmo Lux S.A., Luxembourg	15135
Richemond Hôtels Holding S.A., Luxembourg ...	15146	Tirostem S.A., Luxembourg	15134
Rocs Holding S.A., Luxembourg	15164	Totham S.A.H., Luxembourg	15152
S.I.P. Investments S.A.H., Luxembourg	15153	Valum Invest S.A., Luxembourg-Kirchberg	15137
SCI Agostro I, Mersch	15140	Vauban Strategies S.A., Luxembourg	15164
Schumann-Lavedrine Asset Management I, Sicav, Luxembourg	15129	Wainbrom Investments S.A., Luxembourg	15166

DIVI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 89.515.

Conseil d'Administration

Madame Deborah Buffone, Administrateur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

M. Claude Beffort, Administrateur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

M. Patrice Fabre, Administrateur, domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'Assemblée Générale reportée des Actionnaires, réunie au siège social de la Société le 4 février 2004, a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Commissaire aux comptes

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée Générale reportée des Actionnaires, réunie au siège social de la Société le 4 février 2004, a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Comptes Annuels

L'Assemblée Générale reportée des Actionnaires, réunie au siège social de la Société le 4 février 2004, a décidé d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale a décidé de reporter la perte de l'exercice qui s'élève à EUR 86,538.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014729.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

BAUXITE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.753.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, volume 20CS, folio 2, case 2, que la société anonyme BAUXITE INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

E. Schlessler.

(014882.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.422.

GAMIRCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.492.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille quatre, le quatre mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

- 1) M. Pierluigi Zanaboni, directeur d'entreprise, 72, Via Chiese IT-20100 Milan Viale Sarca,
 - 2) M. Bernard Huppert, directeur d'entreprise, 5, Ahornstrasse, CH- 4153, Reinach,
- agissant en leur qualité de mandataires du Conseil d'Administration de la société PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n° 58.422,

constituée sous la dénomination de PIRELLI & C. INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 28 février 1997, publiée au Mémorial C numéro 321 du 25 juin 1997,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 10 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 16111,

avec un capital social actuel de EUR 270.228.168 (deux cent soixante-dix millions deux cent vingt-huit mille cent soixante-huit Euros), représenté par 521.676 (cinq cent vingt et un mille six cent soixante-seize) actions d'une valeur nominale de EUR 518 (cinq cent dix-huit Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

- Messieurs Zanaboni et Huppert, préqualifiés, sont habilités aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 4 mars 2004,

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part,

et:

- 1) M. Pierluigi Zanaboni directeur d'entreprise, 72, Via Chiese IT-20100, Milan Viale Sarca,
 - 2) M. Bernard Huppert, directeur d'entreprise, 5, Ahornstrasse, CH-4153, Reinach Suisse,
- agissant en leur qualité de mandataires du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GAMIRCO S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n° 19.492,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Dudelange, le 15 juin 1982, publié au Mémorial C numéro 227 du 24 septembre 1982.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C-2002, page 30680,

avec un capital social actuel de CHF 2.100.000 (deux millions cent mille francs suisses), divisé en 42.000 actions (quarante-deux mille) actions d'une valeur nominale de CHF 50 (cinquante francs suisses) chacune, toutes entièrement libérées.

- Messieurs Zanaboni et Huppert, préqualifiés, sont habilités aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 4 mars 2004,

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part,

ces deux sociétés, soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n° 58.422,

constituée sous la dénomination de PIRELLI & C. INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 28 février 1997, publiée au Mémorial C numéro 321 du 25 juin 1997,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 10 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 16111,

avec un capital social actuel de EUR 270.228.168 (deux cent soixante-dix millions deux cent vingt-huit mille cent soixante-huit Euros), représenté par 521.676 (cinq cent vingt et un mille six cent soixante-seize) actions d'une valeur nominale de EUR 518 (cinq cent dix-huit Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GAMIRCO S.A., et s'élevant à CHF 2.100.000 (deux millions cent mille francs suisses), divisé en 42.000 actions (quarante-deux mille) actions d'une valeur nominale de CHF 50 (cinquante francs suisses) chacune, toutes entièrement libérées,

et donnant droit de vote de la société GAMIRCO S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le n° 19.492,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Dudelange, le 15 juin 1982, publié au Mémorial C numéro 227 du 24 septembre 1982.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C-2002, page 30680,

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquentes, avec la société anonyme GAMIRCO S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2004.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

8. A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- * effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- * fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- * effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Zanaboni, B. Huppert, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

J. Delvaux.

(021850.2/208/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 15.579.

KHB INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 86.452.

—
VERSCHMELZUNGSPLAN

Im Jahre zweitausendundvier, den fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch.

Sind erschienen:

1) Der Verwaltungsrat der DZ BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 15.579, hier vertreten durch Frau Petra Gören, Fondée de Pouvoir, wohnhaft in Aach, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 20. Februar 2004.

2) Der Verwaltungsrat der KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 86.452,

hier vertreten durch Frau Petra Gören, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 19. Februar 2004.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Die Erschienene, handelnd in ihrer vorbeschriebenen Eigenschaft, ersucht den unterzeichneten Notar den Verschmelzungsplan den die Verwaltungsräte der beiden Gesellschaften aufgestellt haben notariell zu beurkunden:

1. Die an der Verschmelzung teilnehmenden Gesellschaften sind:

a) die Aktiengesellschaft DZ BANK INTERNATIONAL S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison, gegründet unter der anfänglichen Bezeichnung DG BANK INTERNATIONAL S.A. gemäß Urkunde erstellt durch Notar Robert Elter vom 28. Dezember 1977, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 9 vom 17. Januar 1978 (im folgenden «übernehmende Gesellschaft» genannt). Die DZ BANK INTERNATIONAL S.A. ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 15.579.

sowie

b) die Aktiengesellschaft KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, mit Gesellschaftssitz in L-1445 Luxemburg-Strassen, 4 rue Thomas Edison, gegründet gemäß Urkunde erstellt durch Notar Martine Weinandy vom 1. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 543 vom 8. April 2002 (im folgenden «übertragende Gesellschaft» genannt). Die KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 86.452.

2. Die DZ BANK INTERNATIONAL S.A. besitzt 100% der Aktien (9.000 Aktien) des Aktienkapitals der KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG und dementsprechend alle mit Stimmrechten ausgestatteten Anteile an der KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG. Die KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG hat keine weiteren stimmberechtigten Aktien begeben.

3. Die DZ BANK INTERNATIONAL S.A. hat die Absicht, mit der KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG eine Verschmelzung gemäß Artikel 278 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften durchzuführen. Mit der Verschmelzung geht das gesamte Aktiv- und Passivvermögen der KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG auf die DZ BANK INTERNATIONAL S.A. über und die KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG erlischt.

4. Das Datum, ab welchem buchhalterisch die Handlungen der übertragenden Gesellschaft als für Rechnung der übernehmenden Gesellschaft vorgenommen gelten, wird auf den 1. Januar 2004 festgelegt.

5. Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie den Wirtschaftsprüfern der zu verschmelzenden Gesellschaften wird kein besonderer Vorteil irgendwelcher Art eingeräumt.

Neben 2.364.915 nennwertlosen, stimmberechtigten Vorzugsaktien (Aktien der Gattung B) der übernehmenden Gesellschaft, bestehen weder Aktionäre mit Sonderrechten noch Inhaber anderer Wertpapiere bei der übernehmenden oder der übertragenden Gesellschaft.

6. Die Aktionäre haben das Recht, für einen Zeitraum von einem Monat, beginnend ab der Veröffentlichung dieses Verschmelzungsplans im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, die unter Artikel 267 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Dokumente am Geschäftssitz der beiden Gesellschaften einzusehen. Eine Kopie dieser Dokumente wird jedem Aktionär auf Anfrage zur Verfügung gestellt.

Ein oder mehrere Aktionär(e) der DZ BANK INTERNATIONAL S.A., welche(r) in Besitz von mindestens 5% des gezeichneten Aktienkapitals der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. ist(sind), kann (können) innerhalb der in Punkt 6 aufgeführten Frist die Einberufung einer Gesellschafterversammlung der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. beantragen, um über die vorgeschlagene Verschmelzung zu befinden.

Vorbehaltlich der Rechte der Aktionäre der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. eine Generalversammlung einzuberufen, wird die Fusion zwischen der DZ BANK INTERNATIONAL S.A. und der KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG einen Monat nach Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Mémorial rechtswirksam. Gleichzeitig werden alle in Artikel 274 des Gesetzes vom 10. August 1915 aufgeführten Rechtswirkungen eintreten.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar bestätigt hiermit den Bestand und die Rechtswirksamkeit des Verschmelzungsplans sowie alle Formalitäten im Zusammenhang mit den fusionierenden Parteien nach den Bestimmungen von Artikel 271 des Gesetzes vom 10. August 1915.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Gören, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 mars 2004, vol. 427, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 8. März 2004.

H. Hellinckx.

(021260.3/242/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

GAMAX FUND OF FUNDS, Fonds Commun de Placement.*Sonderreglement*

Für den Fonds GAMAX FUND OF FUNDS (der «Fonds») ist das Verwaltungsreglement welches die Allgemeinen Grundsätze für sämtliche von der GAMAX FUND OF FUNDS MANAGEMENT AG gemäß Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in der Form von «fonds communs de placement» aufgelegten und verwalteten Fonds festlegt, integraler Bestandteil. Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements.

Art. 1. Der Fonds

1. Der Fonds GAMAX FUND OF FUNDS besteht aus einem oder mehreren Teilfonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen. Die Gesamtheit der Teilfonds ergibt den Fonds. Jeder Anleger ist am Fonds durch Beteiligung an einem Teilfonds beteiligt.

2. Jeder Teilfonds gilt im Verhältnis der Anteilhaber untereinander als eigenständiges Sondervermögen. Die Rechte und Pflichten der Anteilhaber eines Teilfonds sind von denen der Anteilhaber der anderen Teilfonds getrennt. Gegenüber Dritten haften die Vermögenswerte der einzelnen Teilfonds lediglich für Verbindlichkeiten, welche von den betreffenden Teilfonds eingegangen werden.

3. Die Anteilwertberechnung erfolgt separat für jeden Teilfonds nach den in Artikel 7 des Verwaltungsreglements festgesetzten Regeln.

4. Die im Verwaltungsreglement sowie in diesem Sonderreglement aufgeführten Anlagebeschränkungen sind auf jeden Teilfonds separat anwendbar. Für die Berechnung der Mindestgrenze für das Netto-Fondsvermögen gemäß Artikel 1 Nr. 1 des Verwaltungsreglements sowie für die in Artikel 4 Nr. 3 1) des Verwaltungsreglements aufgeführten Anlagegrenzen ist auf das Fondsvermögen des Fonds insgesamt abzustellen, das sich aus der Addition der Netto-Fondsvermögen der Teilfonds ergibt.

Art. 2. Anlagepolitik

1. Das Hauptziel der Anlagepolitik des Fonds ist die nachhaltige Wertsteigerung der von den Kunden eingebrachten Anlagemittel.

2. Das Fondsvermögen der einzelnen Teilfonds wird nach dem Grundsatz der Risikostreuung nach den im Verkaufsprospekt für den jeweiligen Teilfonds festgelegten anlagepolitischen Grundsätzen und innerhalb der in Artikel 4 des Verwaltungsreglements festgelegten allgemeinen Richtlinien für die Anlagepolitik, angelegt.

3. Die einzelnen Teilfonds können sich insbesondere hinsichtlich ihres Anlageziels und ihrer Anlagepolitik hinsichtlich ihrer Laufzeit (befristet oder unbefristet) sowie hinsichtlich der Währung, in welcher sie aufgelegt sind, unterscheiden.

4. Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt die Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds. Sie ist umfassend für die Bestimmung und Ausführung der Anlagepolitik verantwortlich.

Art. 3. Anteile

1. Anteile an den Teilfonds werden ausschließlich als registrierte Namensanteile ausgegeben. Anteilsbruchteile von Namensanteilen werden in Stückelungen von bis zu 3 Dezimalstellen ausgegeben.

Das Eigentumsrecht an Namensanteilen wird durch die Eintragung des Namens des Anteilhabers in das Anteilregister bewirkt. Dem Anteilhaber wird eine schriftliche Bestätigung über seinen Anteilbestand ausgestellt.

Alternativ hierzu kann der Anteilnehmer Namenszertifikate beantragen, die innerhalb von vier Wochen nach Zahlung des Ausgabepreises und Erhalt der notwendigen Angaben durch die Verwaltungsgesellschaft zugeschickt werden.

Anteile an den Teilfonds sind frei übertragbar.

2. Für jeden Teilfonds können entsprechend Artikel 5 des Verwaltungsreglements zwei oder mehrere Anteilklassen eingerichtet werden. Dies findet für den jeweiligen Teilfonds Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Art. 4. Währung des Fonds und der Teilfonds, Bewertungstag, Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Anteilen; Einstellung der Berechnung des Anteilwertes für die Teilfonds

1. Fondswährung ist der Euro.

2. Die Anteilwertberechnung, sowie Berechnung und Veröffentlichung der Ausgabe- und Rücknahmepreise erfolgen in der Währung, in welcher der jeweilige Teilfonds aufgelegt wird. Diese findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

3. Soweit in Jahres- und Halbjahresberichten sowie sonstigen Finanzstatistiken aufgrund gesetzlicher Vorschriften oder gemäß den Regelungen des Verwaltungsreglements oder dieses Sonderreglements Auskunft über die Situation des Fondsvermögens des Fonds insgesamt gegeben werden muß, werden die Vermögenswerte des jeweiligen Teilfonds in die Fondswährung umgerechnet.

4. Bewertungstag ist jeder Bankarbeitstag in Luxemburg («Bewertungstag»).

5. Zeichnungsanträge die bis spätestens 14.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft oder der Register- und Transferstelle eingegangen sind, werden zum Ausgabepreis dieses Bewertungstages abgerechnet. Zeichnungsanträge, die nach 14.00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingehen, werden zum Ausgabepreis des darauffolgenden Bewertungstages abgerechnet.

6. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements, zuzüglich eines Ausgabeaufschlags von bis zu 5,15% des Anteilwertes. Der Ausgabeaufschlag wird zugunsten der Vertriebsstellen erhoben. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen; die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen. Sollten Gebühren oder andere Belastungen in einem Vertriebsland anfallen, so werden die Anleger mittels eines Addendums zum Verkaufsprospekt im Hinblick auf das betreffende Vertriebsland informiert.

Die Verwaltungsgesellschaft kann die Zeichnung von Anteilen Bedingungen unterwerfen sowie Zeichnungsfristen und Mindestzeichnungsbeträge festlegen. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

7. Der Ausgabepreis ist innerhalb von sieben Kalendertagen nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

8. Anteile können auch innerhalb von Sparplänen angeboten werden. Weitere Angaben dazu befinden sich im Verkaufsprospekt.

9. Die Verwaltungsgesellschaft kann, im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg, Anteile gegen Lieferung von Wertpapieren oder/und Anteilen an Investmentfonds ausgeben, vorausgesetzt, dass diese in den Rahmen der Anlagepolitik sowie der Anlagebeschränkungen des betreffenden Teilfonds passen. Im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen gegen Lieferung von Wertpapieren oder/und von Anteilen an Investmentfonds muss der Wirtschaftsprüfer des Fonds ein Gutachten zur Bewertung der einzubringenden Wertpapiere oder/und Anteile an Investmentfonds erstellen. Die Kosten einer in der vorbeschriebenen Weise durchgeführten Ausgabe von Anteilen trägt der Zeichner, der diese Vorgehensweise verlangt.

Die Regeln für die Ausgabe von Anteilen gegen Zahlung des Ausgabepreises finden in diesem Falle entsprechende Anwendung.

10. Rücknahmepreis ist der Anteilwert abzüglich einer eventuellen Rücknahmeprovision welche zugunsten des Fondsvermögens des jeweiligen Teilfonds erhoben werden kann. Wird eine Rücknahmeprovision für einen oder mehrere Teilfonds erhoben, so findet dies Erwähnung im Verkaufsprospekt.

11. Rücknahmeanträge die bis spätestens 14.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft oder bei der Register- und Transferstelle eingegangen sind, werden zum Anteilwert dieses Bewertungstages abgerechnet. Rücknahmeanträge die nach 14.00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingehen, werden zum Anteilwert des darauffolgenden Bewertungstages abgerechnet.

12. Der Rücknahmepreis wird innerhalb von sieben Kalendertagen in Luxemburg nach dem entsprechenden Bewertungstag gezahlt.

13. Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft kann beschließen, dass der an den Anteilinhaber zu zahlende Rücknahmepreis unbar ausgezahlt werden kann. Die unbare Auszahlung steht unter dem Vorbehalt der Zustimmung des Anteilinhabers.

Im Falle unbarer Auszahlung werden dem Anteilinhaber aus dem betreffenden Teilfondsvermögen Vermögenswerte zu einem Wert ausgehändigt, der gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements an dem Bewertungstag errechnet wird, an dem der Rücknahmepreis berechnet wird. Der so ermittelte Wert der Vermögenswerte muss durch einen gesonderten Bericht des Wirtschaftsprüfers der Verwaltungsgesellschaft bestätigt werden. Die Kosten einer solchen Übertragung von Vermögenswerten trägt der Anteilinhaber, der sich für die vorbeschriebene Art der Rücknahme entschieden hat. Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft muss sicherstellen, dass die Rücknahme gegen Auslieferung von Vermögenswerten keine Nachteile für die verbleibenden Anteilinhaber verursacht.

Stimmt der Anteilinhaber dem Beschluss des Verwaltungsrates, den Rücknahmepreis unbar auszuzahlen, nicht zu, ist die Verwaltungsgesellschaft weiterhin verpflichtet, dem Rücknahmeverlangen des Anteilinhabers nachzukommen und den Rücknahmepreis wie vorstehend beschrieben unverzüglich auszuzahlen.

14. Für den jeweiligen Teilfonds kann ein Mindestanlagebetrag bestimmt werden. Sollte dies geschehen so findet es Erwähnung im Verkaufsprospekt. Im Falle von Teilrückgaben darf ein solcher Mindestanlagebetrag nicht unterschritten werden.

15. Werden Anteilklassen gebildet, so kann der Anteilinhaber seine Anteile ganz oder teilweise in Anteile einer anderen Anteilklasse umtauschen - unter dem Vorbehalt, daß die Regelungen über den Erwerb der betreffenden Anteilklasse eingehalten werden. Sind insgesamt mindestens zwei Teilfonds aufgelegt so kann der Anteilinhaber seine Anteile ganz oder teilweise in Anteile eines anderen Teilfonds umtauschen - unter dem Vorbehalt, daß die Regelungen über den Erwerb des betreffenden Teilfonds eingehalten werden. Der Tausch der Anteile erfolgt auf der Grundlage des nächsterrechneten Anteilwertes der betreffenden Anteilklassen beziehungsweise der betreffenden Teilfonds. Dabei kann eine Umtauschprovision zugunsten der Verwaltungsgesellschaft erhoben werden. Wird eine Umtauschprovision für einen oder mehrere Teilfonds erhoben, so findet dies Erwähnung im Verkaufsprospekt.

16. Für jeden Teilfonds kann die Anteilwertberechnung unter den Voraussetzungen und entsprechend dem Verfahren des Artikel 8 des Verwaltungsreglements eingestellt werden.

Art. 5. Ausschüttungspolitik

1. Grundsätzlich beabsichtigt die Verwaltungsgesellschaft, die Erträge sowie die Kursgewinne eines jeden Teilfonds zu thesaurieren.

2. Unbeschadet der vorstehenden Regelung kann die Verwaltungsgesellschaft von Zeit zu Zeit im Rahmen eines oder mehrerer Teilfonds bzw. Anteilklassen eine Ausschüttung beschliessen. Zur Ausschüttung können in diesem Fall die ordentlichen Nettoerträge sowie realisierte Kursgewinne kommen. Ferner können die nicht realisierten Kursgewinne sowie sonstige Aktiva zur Ausschüttung gelangen, sofern das Fondsvermögen des Fonds insgesamt im Sinne von Artikel 1 Nr. 4 dieses Sonderreglements aufgrund der Ausschüttung nicht unter die Mindestgrenze gemäß Artikel 1 Nr. 1 des Verwaltungsreglements sinkt.

Art. 6. Depotbank. Depotbank ist die DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. Sie ist ermächtigt, Bankgeschäfte aller Art zu tätigen.

Art. 7. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem jeweiligen Netto-Fondsvermögen eines jeden Teilfonds eine jährliche Vergütung von bis zu 0,7% zu erhalten, die täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des jeweiligen Teilfonds am vorangegangenen Bewertungstag berechnet und quartalsweise nachträglich ausgezahlt wird. Die Verwaltungsgesellschaft wird aus dieser Verwaltungsvergütung die Vergütung des eventuellen Anlageberaters bezahlen. Die Höhe der Vergütung der Verwaltungsgesellschaft im Hinblick auf die einzelnen Teilfonds findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Die Gebühren für Anlageberatung durch Dritte werden von der Verwaltungsgesellschaft getragen.

Daneben erhält die Verwaltungsgesellschaft aus dem jeweiligen Netto-Teilfondsvermögen eine jährliche Betreuungsgebühr von bis zu 0,7% die täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des jeweiligen Teilfonds am vorangegangenen Bewertungstag berechnet und quartalsweise nachträglich ausgezahlt wird. Aus dieser Gebühr kann die Verwaltungsgesellschaft eventuelle Bestandsprovisionen an die entsprechenden Vertriebsgesellschaften, die Vergütung der Leistungen der Register- und Transferstelle sowie der Zahlstellen bezahlen.

2. Als Ausgleich für die von DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. bzw. der FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A. geleisteten Dienste als Depotbank und Verwaltungsstelle bzw. als Register- und Transferstelle enthalten diese eine Gebühr von im Durchschnitt 1,45% p.a. des Nettovermögens. Diese Gebühr ist jeweils zum Quartalsende zahlbar und kann je nach Nettovermögen des Fonds sowie der im Fonds getätigten Transaktionen höher oder niedriger als der oben angegebene Wert ausfallen. Der geprüfte Jahresbericht des Fonds enthält Angaben über die der Depotbank, der Verwaltungsstelle sowie der Register- und Transferstelle in Ausübung ihrer Tätigkeit erstatteten Kosten.

3. Ferner können dem jeweiligen Teilfondsvermögen weitere allgemeine Kosten im Sinne von Artikel 14 des Verwaltungsreglements belastet werden.

4. Die Kosten der einzelnen Teilfonds werden gesondert berechnet, soweit sie den jeweiligen Teilfonds allein betreffen, im übrigen werden die Kosten den einzelnen Teilfonds im Verhältnis ihres Netto-Teilfondsvermögens zum Netto-Gesamt-Fondsvermögen anteilig belastet.

5. Die Kosten für die Gründung des Fonds und die Erstaussgabe von Anteilen werden auf maximal 50.000,- Euro geschätzt und über einen Zeitraum von höchstens fünf Jahren abgeschrieben. Diese Ausgaben werden den bei Gründung des Fonds aufgelegten Teilfonds belastet. Die Kosten im Zusammenhang mit der Auflegung weiterer Teilfonds werden dem jeweiligen Teilfondsvermögen belastet, dem sie zuzurechnen sind und werden dort über eine Frist von fünf Jahren abgeschrieben.

6. Falls bei einer oder mehreren Anteilklassen kein Ausgabeaufschlag erhoben, sondern ein Abschlag vom Rücknahmepreis abgezogen wird, kann für diese Anteilklasse eine Vertriebsgebühr von bis zu 1% p.a. des an jedem Bewertungstag ermittelten Nettovermögenswertes der entsprechenden Anteilklasse erhoben werden. Die Vertriebsgebühr wird täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages berechnet und quartalsweise nachträglich ausgezahlt. Die Höhe der Vertriebsgebühr im Hinblick auf die betreffenden Anteilklassen findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Art. 8. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr des Fonds endet jedes Jahr am 31. Dezember.

Art. 9. Dauer des Fonds und von Teilfonds. Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit neue Teilfonds auflegen. Teilfonds können auch auf bestimmte Zeit errichtet werden. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Art. 10. Auflösung von Teilfonds. Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit bestehende Teilfonds auflösen. Dies kann insbesondere dann geschehen, wenn das betreffende Netto-Teilfondsvermögen eines Teilfonds unter einen Betrag fällt, der von der Verwaltungsgesellschaft als Mindestbetrag für die Gewährleistung einer effizienten Verwaltung dieses Teilfonds angesehen wird und auf 5 Millionen Euro festgesetzt wurde sowie aus wirtschaftlichen oder unternehmenspolitischen Gründen. Die Auflösung bestehender Teilfonds wird zuvor in einer Luxemburger Tageszeitung sowie in mindestens einer überregionalen Tageszeitung der Länder, in denen die Anteile öffentlich vertrieben werden, veröffentlicht.

Die in Artikel 12, Nr. 4 Satz 3 des Verwaltungsreglements enthaltene Regelung gilt entsprechend für sämtliche nicht nach Abschluß des Liquidationsverfahrens eingeforderten Beträge.

Art. 11. Verschmelzung von Teilfonds. Die Verwaltungsgesellschaft kann durch Beschluß des Verwaltungsrates gemäß den nachfolgenden Bedingungen beschließen, Teilfonds des Fonds miteinander zu verschmelzen oder einen Teilfonds des Fonds in einen anderen Organismus für gemeinsame Anlagen («OGA») bzw. Teilfonds desselben, der von derselben Verwaltungsgesellschaft verwaltet wird oder der von einer anderen Verwaltungsgesellschaft verwaltet wird, einzubringen. Im übrigen gelten die Bestimmungen betreffend die Verschmelzung des Fonds in Artikel 13 des Verwaltungsreglements für die Verschmelzung von Teilfonds entsprechend.

Luxemburg, den 13. Februar 2004.

GAMAX FUND OF FUNDS MANAGEMENT AG

Unterschriften

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02706. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022122.2//185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

SCHUMANN-LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 87.004.

Im Jahre zweitausendvier, am achten März.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg,

fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft SCHUMANN-LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Tom Metzler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonneweg, am 19. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 744 vom 15. Mai 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Tom Gutenkauf, Prokurist, wohnend in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue,

welcher Frau Valérie Schmitz-Deny, Privatbeamtin, wohnend in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung ernennt Frau Hélène Cruz Dias, Privatbeamtin, wohnend in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro somit bestellt ist, ersuchte der/die Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Anpassung der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital an die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinschaftliche Anlagen und insbesondere an die Bestimmungen dieses Gesetzes welche die Bestimmungen der Richtlinie 2001/108/CE aufnehmen.

2) Abänderung der Statuten.

II.- Die genauen Änderungsvorschläge sowie ein Entwurf der abgeänderten Satzung lagen den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Einsicht vor.

III.- Die Einberufungen zur Generalversammlung erfolgten:

- im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 205 vom 19. Februar 2004 und Nummer 239 vom 28. Februar 2004,

- im Luxemburger Wort, vom 19. Februar 2004 und vom 28. Februar 2004,

- sowie durch Schreiben an die Inhaber von Namensaktien vom 24. Februar 2004.

IV.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, mit der sie einregistriert werden.

V.- Es ergibt sich aus dieser Anwesenheitsliste, dass von den vierzehntausendachthundertdreiundachtzig (14.883) in Umlauf befindlichen Aktien, zwei (2) Aktien, bei dieser Versammlung vertreten sind, das heisst weniger als die Hälfte, und dass somit die Versammlung, obschon regelrecht einberufen, nicht über die Tagesordnung befinden kann in Ermangelung eines genügenden Quorums.

Nachdem dies alles von der Generalversammlung als richtig befunden wurde, beschliesst diese eine neue ausserordentliche Generalversammlung mit gleicher Tagesordnung auf den 15. April 2004 einberufen zu wollen, welche über die Tagesordnung befinden kann welche auch immer die Zahl der anwesenden oder vertretenen Aktien ist.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort ergreift, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Gesellschaftssitz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Gutenkauf, V. Deny, H. Cruz Dias, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, vol. 142S, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. März 2004.

J.-P. Hencks.

(021394.3/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

ARISTOLUX INVESTMENT FUND, Fonds Commun de Placement.

Amendment agreement to the Management Regulations

This Amendment will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 19th March 2004.

Between:

1) ARISTOLUX INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., a Luxembourg public limited company («société anonyme») with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»); and

2) EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg public limited company («société anonyme») with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»);

Whereas:

a) Pursuant to the management regulations of ARISTOLUX INVESTMENT FUND (the «Management Regulations»), a Luxembourg undertaking for collective investment organized under Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended, (the «Fund»), the Management Company may, by mutual agreement with the Custodian, amend the Management Regulations of the Fund, in whole or in part.

b) The Management Company and the Custodian are satisfied that the amendments proposed to be made to the Management Regulations are in the best interests of the unitholders; the amendments to the Management Regulations as agreed below shall be effective as per the date of their publication in the Mémorial.

Now therefore it is agreed as follows:

The Custodian and the Management Company hereby agree to amend the Management Regulations as set out hereafter:

Art. 1. The Fund. The first paragraph of Article 1 of the Management Regulations is amended so as to read as follows:

«ARISTOLUX INVESTMENT FUND (the «Fund») has been created on 20 February 2001 as an undertaking for collective investment governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Fund is organised under Part II of the Luxembourg Law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment (the «2002 Law»), in the form of an open-ended mutual investment fund («fonds commun de placement»), as an unincorporated co-ownership of transferable securities and other assets permitted by law.»

The seventh paragraph of Article 1 of the Management Regulations is amended so as to read as follows:

«There is neither limit on the capital amount nor on the co-ownership of the Units. The minimum Net Asset Value of the Fund will be Euro 1,250,000.»

Art. 2. Portfolios and Class of Units.

The third paragraph of Article 2 of the Management Regulations is amended so as to read as follows:

«With regard to third parties, each Portfolio shall be liable only for its own debts and obligations. With regards to the relationship between the Unitholders, each Portfolio will be considered as a separate entity, with its own funding, capital gains and losses, expenses etc. The Fund will not be liable as a whole for the liabilities of each Portfolio.»

Art. 3. The Management Company.

The second paragraph of Article 3 of the Management Regulations is amended so as to read as follows:

«The Management Company was established on 24 August 2000 for an unlimited period of time. The Articles of Incorporation were published in the Mémorial on 3 October 2000. The Management Regulations have been amended for the last time on 5 March 2004, they shall be published in the Mémorial on 19 March, 2004 and become effective on such date. Further amendments to the Management Regulations may be agreed between the Management Company and the Custodian and shall become effective on the date of their deposit with the Registrar of the Tribunal d'Arrondissement in Luxembourg. A mention of their deposit shall be published in the Mémorial.»

Art. 8. Management of the Fund.

Under Article 8.1. of the Management Regulations, the first and second paragraph are amended so as to read as follows:

«The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and in accordance with Luxembourg Law, make such amendments to these Management Regulations as it may deem necessary in the interest of the Unitholders. These amendments shall be effective as per date of their deposit with the Registrar of the Tribunal d'Arrondissement in Luxembourg.

A mention of their deposit shall be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»).»

Under Article 8.4 of the Management Regulations, the second paragraph is amended as follows:

«The Custodian will receive a custodian fee up to 0.35% p.a. of the net assets of the Fund. Such fees may be accrued and paid to the Custodian monthly in arrears.»

Art. 9. Liquidation of the Fund, Portfolios, Classes of Units.

The second paragraph of Article 9 of the Management Regulations is amended so as to read as follows:

«The Management Company may decide the liquidation of the Fund in the event of:

- dissolution or closing down of the Management Company or of the Custodian in accordance with the Management Regulations.

- If the Net Asset Value of the Fund has fallen for more than 6 months below one fourth of the legal minimum in accordance with article 66 of the 2002 Law (insofar as it makes article 23 applicable).»

The fourth paragraph of Article 9 of the Management Regulations is amended so as to read as follows:
 «In the event of liquidation of the Fund, the decision or event leading to the liquidation shall be published in the manner required by the 2002 Law in the Mémorial.»

Art. 13. Central Administration.

The first paragraph of Article 13 of the Management Regulations is amended so as to read as follows:
 «EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A. has been appointed as domiciliary, corporate and paying agent (the «Domiciliary, Corporate and Paying Agent») for the Fund and is responsible for the general administrative duties required by the 2002 Law, and in particular for the book-keeping and calculation of the Net Asset Value of the Units. It will also be responsible, upon the Registrar and Transfer Agent's instructions, for the payment of distributions, if any, to the Unitholders of the Fund and, if any, for the payment of the redemption price by the Fund.»

Art. 14. Unitholders Information.

The third paragraph of Article 14 of the Management Regulations has been deleted.
 In witness whereof, the parties hereto have caused this instrument to be executed in three originals as of 5th March 2004, of which one for each party hereto, and one to be filed with the supervisory authorities concerned.

ARISTOLUX INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

F. Ries / L. Manthopoulos

Director / Director

EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / E. Dimitrakopoulou

Vice President / Res. Vice President Operations

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03678. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023360.2//88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

CAPRICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 79.921.

—
 Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(014889.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

CAPRICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 79.921.

—
 Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(014886.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

CAPRICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 79.921.

—
 Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(014885.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

D.S.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.201.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014108.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

D.S.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.201.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014109.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.352.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014113.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

CHATEAU DE BEGGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 4.652.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 février 2004 que:

- Madame Muriel Morettini, demeurant au 83, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg et Monsieur Christian Savestre, demeurant au 56, rue de la Pacification à B-1000 Bruxelles ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Elisabeth Everard-Schäffer et Madame Anne-Sophie Everard, démissionnaire.

Les nouveaux administrateurs reprendront les mandats de leurs prédécesseurs.

- Monsieur Eric Everard, demeurant à drève Aurélie Solvay 8 à B-1150 Bruxelles a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué de la société en remplacement de Madame Elisabeth Everard-Schäffer démissionnaire.

Le nouvel administrateur-délégué reprendra le mandat de son prédécesseur.

- La société FIDEI REVISION, société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, a été nommée à la fonction de commissaire en remplacement de Madame Christine Goffin, commissaire démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Le siège social de la société a été transféré du 1, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg au 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014561.3/727/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.583.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014479.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.583.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014480.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.583.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014482.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.583.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014483.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.583.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2003 à 15.00 heures

L'Assemblée approuve les comptes aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation intervenue en date du 12 avril 2000 de Madame Elise Lethuillier et de Monsieur Frédéric Seince en remplacement de Messieurs Frédéric Otto et Reinald Loutsch, Administrateurs démissionnaires, tout en leur donnant décharge pleine et entière, pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation intervenue en date du 11 septembre 2000 de Madame Maria Farias en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, Administrateur démissionnaire, tout en lui donnant décharge pleine et entière, pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée Générale donne décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à la non tenue des Assemblées Générales Ordinaires approuvant les comptes des exercices 1999, 2000 et 2001 aux dates statutaires.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leurs mandats aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Mesdames Elise Lethuillier et Maria Farias en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014478.3/817/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

GACEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.275.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014114.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 21.172.

Extrait du Conseil d'Administration du 23 janvier 2004

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Yvan Vlaeminck de sa fonction d'administrateur de la Société, sur base de la lettre de démission envoyée le 12 janvier 2004 à la société par ce dernier.

2. Le Conseil d'Administration décide la co-optation de Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7 Val Saint-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014116.3/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

TIROSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.994.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014118.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

BRE/ESCHBORN I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.454.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014619.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

JASMIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.529.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014120.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

STANDIMMO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.880.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014403.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

STANDIMMO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.880.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juillet 2002 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2001 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe la moitié du capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014401.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

STANDIMMO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.880.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

STANDIMMO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.880.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 4 juillet 2003 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014399.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.363.606.432,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.760.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société

GUS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(014541.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

COFILANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.416.

NATEXIS LUXEMBOURG S.A. a décidé de résilier avec effet au 15 décembre 2003 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 17 décembre 2001 la liant à la société COFILANCE S.A., R. C. 56.416, domiciliée 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 décembre 2004.

COFILANCE S.A.

NATEXIS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014552.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

CAUVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 88.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(014610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

MON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour MON S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(014617.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

D.E.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01133, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour D.E.S. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(014621.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

VALUM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 98.965.

STATUTS

L'an deux mil trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- la société de droit anglais FORTEM SECURITIES LIMITED, ayant son siège à Ashford, Kent, TN23 1BB, Epps Building Bridge Road (UK), inscrite au «Companies House», Register of Companies for England and Wales sous le numéro 4669676,

ici représentée par son directeur unique, Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2312 Luxembourg, 7, rue de la Paix,

2.- la société de droit anglais PERENNIUS INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège à Ashford, Kent, TN23 1BB, Epps Building Bridge Road (UK), inscrite au «Companies House», Register of Companies for England and Wales sous le numéro 4669770,

ici représentée par son directeur unique, Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2312 Luxembourg, 7, rue de la Paix,

Lesquelles comparantes, agissant comme prédit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de VALUM INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets y rattachés, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir des valeurs mobilières de toutes espèces par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, les réaliser par voie de vente, échange ou de toute autre manière, accorder aux entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet l'import-export, l'achat et la vente de toutes marchandises, à l'exception de matériel militaire.

Elle peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ainsi que les délégués à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

Art. 10. La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin, à 16.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les comparantes préqualifiées, telles que représentées, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société FORTEM SECURITIES LIMITED, préqualifiée, cinquante actions.	50
2.- la société PERENNIUS INVESTMENTS LIMITED préqualifiée, cinquante actions.	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.490,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, agissant comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) la société à responsabilité limitée EUROGTC-CONSULTING avec siège social à L-2514 Luxembourg - Kirchberg, 5 rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 73.140,
 - b) la société à responsabilité limitée EUROGTC-3A avec siège social à L-2312 Luxembourg, 7, rue de la Paix, inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 88.819,
 - c) Monsieur Frédéric Leclercq, gérant de sociétés, demeurant à F-57000 Metz, 28, rue Dupont des Loges, né à Cambrai (France), le 1^{er} décembre 1964.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Gérard Guillaume, comptable, demeurant à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, né à Ville-au- Montois (France), le 16 décembre 1946.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société VALUM INVEST S.A.

Lesquels membres présents ou représentés, respectivement intervenus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Frédéric Leclercq, préqualifié, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ou à leur représentant, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Coustet, F. Leclerc, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 11, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 5 février 2004.

M. Decker.

(015171.3/241/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

SCI AGOSTRO I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7544 Mersch, 9, rue Emile Laux.

R. C. Luxembourg E 250.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

1.- Monsieur Daniel Agostini, fonctionnaire de l'Etat, né à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 1969 (Matricule 1969 0508 136) demeurant à L-7544 Mersch, 9, rue Emile Laux,

2.- Madame Angela Beschi, employée privée, née à Differdange, le 22 décembre 1962 (Matricule 1964 1222 162), demeurant à L-4985 Sanem, 1, rue du Verger,

3.- Madame Isabelle Hintgen, employée privée, née à Luxembourg, le 17 avril 1969 (Matricule 1969 0417 122), demeurant à L-7432 Gosseldange, 18B, rue de Schoenfels.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont décidé d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils constituent entre eux:

Ier.- Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de SCI AGOSTRO I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg, la gestion de ces immeubles, par location ou autrement, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Mersch.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société.

II.- Capital social, Transmission des parts, Associés

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) divisé en cent (100) parts d'intérêt à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 de Code Civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêt existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

III.- Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Art. 11. Le ou les gérant(s) a(ont) les pouvoirs lui (leurs) conférés par l'assemblée des associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les assemblées des associés sont convoquées par le ou les gérant(s), aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq (5) jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Art. 14. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts d'intérêt sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du (des) gérant(s) sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance et qui autorise les acquisitions et ventes d'immeubles ou de participations, ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles.

IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateur(s) dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts d'intérêt possédées par chacun d'eux.

V.- Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre les associés.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit, comme suit:

1.- Monsieur Daniel Agostini, prénommé: trente-quatre parts d'intérêt,	34
2.- Madame Angela Beschi, prénommée: trente-trois parts d'intérêt,	33
3.- Madame Isabelle Hintgen, prénommé: trente-trois parts d'intérêt.	33
Total: cent parts d'intérêt	100

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en rapport avec les présentes, est estimé à EUR 850,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-7544 Mersch, 9, rue Emile Laux.
- 2.- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à trois (3).
- 3.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a.- Monsieur Daniel Agostini, fonctionnaire de l'Etat, né à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 1969 (Matricule 1969 0508 136) demeurant à L-7544 Mersch, 9, rue Emile Laux,
 - b.- Madame Angela Beschi, employée privée, née à Differdange, le 22 décembre 1962 (Matricule 1964 1222 162), demeurant à L-4985 Sanem, 1, rue du Verger,
 - c.- Madame Isabelle Hintgen, employée privée, née à Luxembourg, le 17 avril 1969 (Matricule 1969 0417 122), demeurant à L-7432 Gosseldange, 18B, rue de Schoenfels.
- 4.- La société est valablement engagée pour tout ce qui concerne la gestion journalière par les signatures conjointes de deux de ses gérants.

Pour les actes de disposition les signatures des trois gérants sont requises.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Agostini, A. Beschi, I. Hintgen, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2004, vol. 883, fol. 21, case 4. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 5 février 2004.

R. Schuman.

(014577.3/237/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2080 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.911.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the thirty-first of December.

Before Us Maître J. Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV having its registered office in Herengracht 469, 1017 BS Amsterdam,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg

by virtue of a proxy established in Amsterdam and London on December 19, 2003.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the person appearing, acting as here above stated and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the shareholders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Art. 5. The capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) divided into 2,500 (two thousand five hundred) shares of 5.- (five Euros) each.

Art. 6. Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

Art. 7. Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Art. 8. The company is administered by at least one director, who is designated by the shareholders. The powers of each director and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

If the General Meeting decides to create two categories of managers (category A and category B), the company will be bound in all matters by the collective signature of one manager of category A and one manager of category B.

Art. 9. The company's financial year runs from 1st day of October to the last of day of September of each year, with the exception of the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on the last day of September 2004.

Art. 10. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the director will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 11. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the directors, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

Art. 12. The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the shareholders or of a director.

Art. 13. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

Art. 14. The heirs, the representatives, the assignees or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

Subscription - Payment

The 2,500 (two thousand five hundred) shares have been subscribed by INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV having its registered office in Herengracht 469, 1017 BS Amsterdam, as follows:

The shares have all been fully paid up in cash so that EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred Euros) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Resolutions of the shareholders

The company will be administered by:

- Mr James Yates, born on 22.06.1972 in Chelmsford, residing Charles Bisson, House 30-32, New Street, St Helier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands

- Mrs Antonella Graziano, born on 20.01.1966 in Orvieto, residing at 12, rue Théodore Eberhard L-1452 Luxembourg

- Mr Serge Krancenblum, M. B. A, born on 08.10.1961 in Metz, residing at 40 rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

The shareholders General meeting decides to create two categories of Managers as follows:

Category A:

- Mr James Yates

Category B

- Mrs Antonella Graziano

- Mr Serge Krancenblum

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by the joint signature of a category A Manager and a category B Manager.

The address of the company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître J. Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV ayant son siège social à Herengracht 469, 1017 BS Amsterdam, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Au cas où l'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de gérants (catégorie A et catégorie B), la société sera engagée dans toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 septembre 2004.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

Art. 14. Les héritiers, représentants, ayants droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par INDUSTRI KAPITAL EUROPA BV ayant son siège social à Herengracht 469, 1017 BS Amsterdam.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées moyennant apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision des associés

La société est administrée par

- M. James Yates, né le 22.06.1972 à Chelmsford, demeurant Charles Bisson, House 30-32, New Street, St Helier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands

- Mme Antonella Graziano, née le 20.01.1966 à Orvieto, demeurant 12, rue Théodore Eberhard L-1452 Luxembourg

- M. Serge Krancenblum, M. B. A, né le 08.10.1961 à Metz, demeurant 40, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg;

L'assemblée générale des associés décide de créer deux catégories de gérants, comme suit:

Catégorie A:

- M. James Yates

Catégorie B:

- Mme Antonella Graziano

- M. Serge Krancenblum

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 14, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

J. Elvinger.

(014572.3/211/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

RICHEMOND HÔTELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 73.951.

L'an deux mille quatre, le neuf janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RICHEMOND HÔTELS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 73.951, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 janvier 2000, publié au Mémorial C 296 du 20 avril 2000,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 3 février 2000, publié au Mémorial C numéro 369 du 23 mai 2000 et

- en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 444 du 22 juin 2000.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinquante et une (151) actions d'une valeur nominale de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze millions cinq cent mille francs suisses (CHF 75.500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Modification de l'article 15 des statuts comme suit:

«La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article quinze (15) des statuts pour lui donner teneur suivante:

Art. 15. La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, S. Conde, S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2004, vol. 894, fol. 83, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2004.

F. Kessler.

(014954.3/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

RICHEMOND HÔTELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 73.951.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 février 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2004.

F. Kessler.

(014956.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

LA BAGAGERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 3, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 37.973.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

HEALTH SYSTEMS EUROPEAN MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.628.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014682.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

ALTIGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.970.

Extrait des résolutions du C.A. du 21 janvier 2003

A compter du 21 janvier 2003, le siège social de la société est 261, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014691.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

SNIPER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.969.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003 à 11.00 heures

L'assemblée accepte:

- le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014726.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

15147

COCTEAU S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.275.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00139/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 6.181.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 2 avril 2004 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

I (00543/000/17)

Le Conseil d'Administration.

AQUA-REND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 26.567.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le vendredi 12 mars 2004 à 11.30 heures n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 avril 2004 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la Société pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et notamment:

1. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;
2. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
3. Permettre la création de classes d'actions au sein des compartiments de la Société;
4. Préciser les règles relatives à la dissolution et à la fusion de compartiments;
5. Remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;
6. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social, obtenir sans frais le texte complet des modifications aux statuts de la Société.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (00971/584/27)

Le Conseil d'Administration.

15148

IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (00620/560/15)

Le Conseil d'Administration.

INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (00637/560/15)

Le Conseil d'Administration.

GOLDMAN SACHS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 125,000.-.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.258.

The sole shareholder of GOLDMAN SACHS LUXEMBOURG, S.à r.l., (the Company), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 86.258 is kindly invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held on 29 March 2004 before M^e Joseph Elvinger, notary, residing in L-1450 Luxembourg, 15, côte d'Eich, at 2.00 p.m., or any other subsequent place, date and hour, in order to state to the notary:

Agenda:

1. that the subscribed share capital of the Company is set at EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand Euros) divided into 5,000 (five thousand) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros);
2. that the Shareholder holds 100% of the shares of the Company;
3. that the Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;
4. that the Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
5. that the Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that all the Company's liabilities have been settled, it being understood that all outstanding payments have been transferred to the Sole Shareholder;
6. that the Shareholder declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
7. that full discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their mandates;
8. that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed; and
9. that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed; and that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

Dated 10 March 2004.

II (00793/253/29)

By order of the Board of Managers.

BRUPHI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.269.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 avril 2004 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00716/755/17)

Le Conseil d'Administration.

IMCOBEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.320.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 avril 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (00717/657/14)

PROFILINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 72.538.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le mercredi 14 avril 2004 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire.
7. Divers.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège de la Société, où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le Conseil d'Administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

I (00984/755/27)

Pour le Conseil d'Administration.

LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.533.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

I (00718/1017/15)

Le Conseil d'Administration.

FRANISA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.092.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2004 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (00737/000/15)

Le Conseil d'Administration.

ALLIANZ DRESDNER PREMIER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 88.624.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the above Company will be held at the Registered office on 29 March 2004 at 11.00 a.m. to vote on the following agenda:

Agenda:

1. To submit the Company to the Luxembourg Law of 20 December 2002 as amended and revised from time to time and to amend all respective articles of the Company's Articles of Association («the Articles»).
2. To amend article 5 of the Articles by emphasizing that all liabilities, whatever class of shares they are attributable to, are imposed upon the respective sub-funds, and not upon the Company as a whole.
3. To change the valuation method of the Company's assets so that
 - assets whose residual term to maturity does not exceed twelve months are valued by mark-to-market method instead of an amortized cost method and to amend article 11,1,7 (d), (e), (f) of the Articles accordingly;
 - the valuation of index and financial instrument related swaps and units of undertakings for collective investments (UCITS or UCI) is provided for and to amend article 11,1,7 of the Articles accordingly.
4. To introduce the concept of notional dealing costs and price swinging in order to protect the performance of the Funds, which can be adversely affected by the costs incurred from large subscriptions, redemptions and conversions and to amend article 11,1 of the Articles accordingly.
5. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are entitled to appoint one or more proxies to attend and vote on their behalf. Proxy forms can be obtained at the registered office.

Luxembourg, March 2004.

By order of the Board of Directors

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

II (00666/755/29)

NSCM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 89.697.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company which will be held at the headoffice on *5th April 2004* at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31st December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31st December 2003.
4. Miscellaneous.

I (00738/000/15)

The Board of Directors.

ANORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.227.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *7 avril 2004* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Divers.

I (00739/000/15)

Le Conseil d'Administration.

GEYSER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *7 avril 2004* à 11.30 heures à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Proposition de transférer les résultats reportés à savoir EUR 46.177.434,15 et des autres réserves à savoir EUR 2.012.314,20 tels qu'ils figurent dans les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003, à un compte «prime d'émission» à créer, et décision de rendre ce compte disponible au même titre que le capital;
2. Proposition de modifier l'objet social d'un objet social actuel «holding» en un objet de «Soparfi»;
3. Proposition de modification de la dénomination de la société en GEYSER S.A.;
4. Proposition d'avancer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures;
5. Proposition de modifier le siège social pour le transférer au n° 32, boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg;
6. Divers.

Le conseil d'administration attire l'attention des actionnaires sur les points suivants:

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 17 des statuts, les résolutions à prendre requièrent un quorum de présence d'au moins la moitié du capital social et une majorité des deux-tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article onze des statuts. «Les actionnaires ne peuvent être admis à l'assemblée générale que si leurs actions sont inscrites dans le registre des actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée. Tout propriétaire de titres nominatifs doit faire connaître par lettre, à la société, son intention d'assister à l'assemblée dans le même délai.»

I (00990/657/28)

TOTHAM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.022.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 5 avril 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (00740/000/15)

Le Conseil d'Administration.

BESTÄNDIGKEIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 63.659.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 7 avril 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (00741/000/17)

Le Conseil d'Administration.

PERFORMA FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.407.

The shareholders of PERFORMA FUND SICAV, sub-funds:
Performa Fund HNW Performa European Equities
Performa Fund HNW Performa US Equities
Performa Fund HNW Performa Asian Equities
Performa Fund HNW Performa International Fixed Income (EURO)
Performa Fund HNW Performa USD International Fixed Income
Performa Fund HNW US Real Estate Securities
are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the Company's registered office at 26, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg, on 30th March 2004 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and approve the Director's and the Auditor's reports;
2. To approve the annual accounts for the year ended 31st December 2003;
3. To approve the allocation of the results;
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the proper performance of their duties;
5. Miscellaneous.

The resolutions will be passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

The Shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the Registered Office of the Company not later than twenty-four hours before the meeting.

II (00698/520/26)

The Board of Directors.

S.I.P. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.856.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, le 8 avril 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00754/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CYCLADES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.504.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (00764/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

SOPARSEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.585.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 avril 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00767/755/17)

Le Conseil d'Administration.

LUXBOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.521.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, rue Zithe, le 8 avril 2004 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
- BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

- DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (00840/755/31)

Le Conseil d'Administration.

EUFI-RENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, Place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.166.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-RENT SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 8, 2004* at 3.30 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2003.
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2003, profit/loss allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- in Luxembourg BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1, place de Metz L-2954 Luxembourg
DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.
6C, route de Trèves L-2633 Senningerberg
- in France CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
56, rue de Lille F-75007 Paris
CNCE
29, rue de la Tombe Issoire F-75014 Paris
- in Belgium FORTIS BANQUE S.A.
3, Montagne du Parc B-1000 Bruxelles
- in Portugal CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
63, av. Joao XXI P.1017 Lisbonne
- in Germany DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE
16, Mainzer Landstrasse D-60325 Frankfurt am Main

I (00967/755/38)

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 avril 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00771/755/20)

Le Conseil d'Administration.

EUFINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 1, Place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.165.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFINVEST SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 8, 2004 at 3.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2003.
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2003, profit/loss allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- | | |
|-----------------|--|
| - in Luxembourg | BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1, place de Metz L-2954 Luxembourg
DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.
6C, route de Trèves L-2633 Senningerberg |
| - in France | CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
56, rue de Lille F-75007 Paris
CNCE
29, rue de la Tombe Issoire F-75014 Paris |
| - in Belgium | FORTIS BANQUE S.A.
3, Montagne du Parc B-1000 Bruxelles |
| - in Portugal | CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
63, av. Joao XXI P. 1017 Lisbonne |
| - in Germany | DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE
16, Mainzer Landstrasse D-60325 Frankfurt am Main |

I (00968/755/38)

GESTEURO, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.248.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00837/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00838/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

LION-INTERGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.033.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} avril 2004 à 11.00 heures au Siège Social de la Société, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats: proposition de reporter le résultat de l'exercice.
5. Décharge des Administrateurs, de l'Administrateur-Délégué et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2003.
6. Elections statutaires:
Reconduction du mandat de Monsieur Patrick De Fraguier, Monsieur Pierre-Paul Cochet, Monsieur Yves Deborgher en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2005.
Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2005.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la société.

II (00775/755/32)

Le Conseil d'Administration.

15157

LUDVIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.944.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2004 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (00839/655/15)

Le Conseil d'Administration.

DEFOULE PROD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.129.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2004 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (00863/045/18)

Le Conseil d'Administration.

SKIN CARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.187.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 7 avril 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00864/788/15)

Le Conseil d'Administration.

EUFI-CASH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.164.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-CASH SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 8, 2004 at 4.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2003.

2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2003, profit/loss allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- in Luxembourg BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1, place de Metz L-2954 Luxembourg
DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.
6C, route de Trèves L-2633 Senningerberg
- in France CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
56, rue de Lille F-75007 Paris
CNCE
29, rue de la Tombe Issoire F-75014 Paris
- in Belgium FORTIS BANQUE S.A.
3, Montagne du Parc B-1000 Bruxelles
- in Portugal CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
63, av. Joao XXI P. 1017 Lisbonne
- in Germany DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE
16, Mainzer Landstrasse D-60325 Frankfurt am Main

I (00969/755/38)

CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.892.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (00865/655/16)

Le Conseil d'Administration.

BRAUDARSON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 96.353.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (00886/696/15)

Le Conseil d'Administration.

KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.253.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (00884/045/18)

Le Conseil d'Administration.

EROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.769.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (00885/696/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 17A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 8.074.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra à Luxembourg, 17a, rue des Bains, le 30 mars 2004 à 10.00 heures du matin avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'entreprises.
2. Présentation et approbation des Etats des actifs nets et des Etats des opérations des Compartiments, clôturés le 31 décembre 2003; présentation et approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits, globalisés, de la SICAV clôturés le 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission auprès des banques ci-après énumérées:

- FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
- KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Luxembourg.

II (00777/000/22)

Le Conseil d'Administration.

OPERA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.831.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (00989/817/17)

Le Conseil d'Administration.

LIBELUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.086.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LIBELUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu à Luxembourg, au siège social de la Société, le vendredi 9 avril 2004 à 9.30 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur sur les comptes arrêtés au 31 mars 2004.
2. Approbation des comptes arrêtés au 31 mars 2004.
3. Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
4. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (01058/000/17)

Le Liquidateur.

LINOS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.797.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (00988/817/17)

Le Conseil d'Administration.

ACCESS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 93.876.

Etant donné que la première Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2004 n'a pu être tenue à défaut de quorum suffisant, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui aura lieu le 27 avril 2004 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002. Modification des articles 4, 5, 11, 22, 28, 29, 33
2. Modification de l'article 18 des statuts. L'article 18 sera libellé comme suit:

Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles adoptées par le conseil d'administration pour les investissements de chaque compartiment.

Dans les limites de ces restrictions, le conseil d'administration pourra décider que les avoirs de chaque compartiment seront investis:

- (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'Union Européenne (UE);
- (ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
- (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une des bourses de valeurs situées dans les Etats qui ne font pas partie de l'UE: tous les pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;
- (iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public et fournissant des garanties comparables aux marchés précédents d'un des Etats suivants: tous pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;
- (v) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que la demande d'admission soit introduite à la cote officielle d'une des bourses de valeurs spécifiées ci-dessus (i) ou (iii) ou à un des autres marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public spécifiés ci-dessus sub (ii) ou (iv), et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission;
- (vi) jusqu'à cent pour cent des actifs nets de chaque compartiment en valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de l'UE, ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, à condition que ces valeurs appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission puissent excéder trente pour cent du montant total;
- (vii) la Société pourra, dans chaque compartiment, acquérir des parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») tels que définis par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et dans les limites déterminées par cette même loi et la réglementation en vigueur.
- (viii) en tous autres valeurs, instruments et dépôts, dans les limites déterminées par le conseil d'administration sous l'observation des restrictions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentés à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 20 avril 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (01019/755/50)

Le Conseil d'Administration.

CAREXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.698.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 19 avril 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Commissaire aux Comptes,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Décisions à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
7. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00927/755/19)

Le Conseil d'Administration.

NEW SEAMANSHIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 85.114.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (00887/696/18)

Le Conseil d'Administration.

M.A.V, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 50.501.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 9 avril 2004 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes;
3. Présentation et approbation des comptes annuels et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Divers.

Les actionnaires sont priés de présenter leurs titres afin de justifier de leurs droits de vote à cette assemblée.

(00966/965/16)

FUND PARTNERS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.828.

Etant donné que la première Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2004 n'a pu être tenue à défaut de quorum suffisant, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui aura lieu le 26 avril 2004 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002. Modification des articles 4, 5, 11, 22, 28, 29, 33
2. Modification de l'article 18 des statuts. L' article 18 sera libellé comme suit:

Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles adoptées par le conseil d'administration pour les investissements de chaque compartiment.

Dans les limites de ces restrictions, le conseil d'administration pourra décider que les avoirs de chaque compartiment seront investis:

- (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'Union Européenne (UE);
- (ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
- (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une des bourses de valeurs situées dans les Etats qui ne font pas partie de l'UE: tous les pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;
- (iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public et fournissant des garanties comparables aux marchés précédents d'un des Etats suivants: tous pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie;

- (v) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, pour autant que la demande d'admission soit introduite à la cote officielle d'une des bourses de valeurs spécifiées ci-dessus (i) ou (iii) ou à un des autres marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public spécifiés ci-dessus sub (ii) ou (iv), et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission;
- (vi) jusqu'à cent pour cent des actifs nets de chaque compartiment en valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de l'UE, ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, à condition que ces valeurs appartiennent à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission puissent excéder trente pour cent du montant total;
- (vii) la Société pourra, dans chaque compartiment, acquérir des parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 85/611/CEE et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») tels que définis par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et dans les limites déterminées par cette même loi et la réglementation en vigueur;
- (viii) en tous autres valeurs, instruments et dépôts, dans les limites déterminées par le conseil d'administration sous l'observation des restrictions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 20 avril 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (00970/755/51)

Le Conseil d'Administration.

ING POMONA PRIVATE EQUITY FUND, Fonds Commun de Placement.

Amendments to the Management Regulations dated May 2, 2001

- Replacement of all references to the law of March 30, 1988 by the reference to the law of December 20, 2002 concerning collective investment undertakings.

- Under the point 11) «Accounting year, Audit, Reports», replacement of the reference to the statutory auditor by the reference to the independent auditor.

- As from April 22nd 2003, CREDIT EUROPEEN LUXEMBOURG has changed its statutory name into ING LUXEMBOURG.

As from the date mentioned above, all references to CREDIT EUROPEEN LUXEMBOURG should be read as ING LUXEMBOURG.

- In the last sentence of the penultimate paragraph under the point 9) «Repurchase and Distribution», the reference to «50 million Luxembourg francs» is replaced by «EUR 1,250,000.-».

Luxembourg, March 2004.

(01020/755/16)

The Management Company / The Custodian.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.579.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la société, 1, boulevard Royal à Luxembourg, le lundi 5 avril 2004 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des auditeurs.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées, à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

I (00983/755/18)

Le Conseil d'Administration de PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT.

MARIGNY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.828.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (00985/817/17)

Le Conseil d'Administration.

VAUBAN STRATEGIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.825.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (00986/817/17)

Le Conseil d'Administration.

ROCS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, rue Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 90.656.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (00987/817/17)

Le Conseil d'Administration.

CREOLA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 30 mars 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00582/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.177.

The quorum requirement of fifty percent of the shares in issue was not satisfied at the first Extraordinary General Meeting of Shareholders of FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS (the «Company») held on 24 February, 2004 at the registered office of the Company.

Notice is therefore hereby given that a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of the «Company» will be held at the registered office of the Company on 5 April, 2004, at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To replace the references to the Luxembourg law of 30 March, 1988 in Articles 3 of the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles») with references to the Luxembourg law dated 20 December, 2002 with effect from such date as the Board of Directors may determine, such date to be no later than 31 December, 2004 (the «Effective Date»);
2. To amend, inter alia, Articles 5, 10, 16, 20, 27 of the Articles with effect from the Effective Date, such amendments relating mainly to the following matters:
 - the minimum capital of the Company being the equivalent in US dollars of EUR 1,250,000.-;
 - to change the time of the Annual General Meeting to 2.30 p.m.;
 - to refer to the terms of Part I of the Luxembourg law of 20 December, 2002 as regards to investment restrictions;
 - to update the principle of risk spreading in accordance with the Luxembourg law of 20 December 2002;
 - to modify the terms relating to the holding of the Company in subsidiary companies taking care of the management, advice or marketing of the Company in the country where the subsidiary is located;
 - to replace the term «authorized auditor» with «external auditor»;
 - the possibility for the Company to designate a management company in accordance with the Luxembourg law of 20 December 2002.
3. To authorize the Board of Directors to appoint any one of its members or the General Manager of the Company to appear before a notary to fix the Effective Date and record the effectiveness of the aforesaid amendments of the Articles with effect from such Effective Date and to take all the necessary steps relating to such amendments including the publication of the Effective Date in the Luxembourg Mémorial and in such other publications as the Board of Directors may decide.

A copy of the restated Articles is available for inspection at the registered office of the Company and a copy thereof will be sent to Shareholders, free of charge, upon request.

Shareholders are advised that for this Extraordinary General Meeting, no quorum will be required and decisions in favour of any resolution must be approved by at least 75% of the shareholders present or represented at this Extraordinary Meeting.

Holders of registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the offices of FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, not later than 29 March, 2004 at 5.00 p.m.

Holders of bearer Shares who wish to attend the Meeting or vote at the Meeting by proxy should deposit their Share certificates with J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, not later than 29 March 2004 at 5.00 p.m. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting.

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Company on 5 April 2004 at 11.00 a.m. will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 12.00 noon.

Please note that all references to time in this notice means Luxembourg time.

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS office.

II (00568/755/52)

The Board of Directors.

CEMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.591.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le *31 mars 2004* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00688/802/17)

Le Conseil d'Administration.

WAINBROM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 96.357.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *5 avril 2004* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (00888/696/15)

Le Conseil d'Administration.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.599.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le *31 mars 2004* à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00691/802/17)

Le Conseil d'Administration.

PARSECTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.661.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *1^{er} avril 2004* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (00489/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.517.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 mars 2004 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00689/802/17)

Le Conseil d'Administration.

GALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.518.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 mars 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00690/802/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 44.899.

Extrait du Conseil d'Administration du 23 janvier 2004

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Yvan Vlaeminck de sa fonction d'administrateur de la Société, sur base de la lettre de démission envoyée le 12 janvier 2004 à la société par ce dernier.

2. Le Conseil d'Administration décide la co-optation de Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7 Val Saint-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014110.3/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 95.884.

Le conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 31 mars 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, au 5, rue Emile Bian, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront présenter leurs certificats d'actions ou un certificat de blocage bancaire.

II (00730/755/20)

LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.041.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 25 février 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF, tenue en date du 25 février 2004, que:

1. les sieurs Martin Hoek et George Abbott Davis sont révoqués avec effet au 25 février 2004 de leurs postes d'administrateurs de LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF;
2. Le nombre d'administrateurs est réduit de 7 (sept) à 5 (cinq).

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Pour STATE TEACHERS RETIREMENT SYSTEM OF OHIO

Actionnaire de LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021178.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

CALICO IMMOBILIERE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
H. R. Luxemburg B 32.251.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der CALICO IMMOBILIERE S.A. vom 2. Januar 2004 ist folgende Änderung beschlossen worden:

Herr Wirtz wird mit sofortiger Wirkung als «administrateur-délégué» abberufen und als «Président du conseil» berufen.

Luxemburg, den 2. Januar 2004.

CALICO IMMOBILIERE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014696.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.
